

Ouvrier de voiries



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION.....	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles.....	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipement de travail.....	3
1.5 Instructions préalables	7
1.6 Formations à prévoir.....	7
1.7 Etudiants-travailleurs	8
1.8 Informations complémentaires.....	8
2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION.....	9
2.1 Risques possibles.....	9
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail..	20
2.3 Informations complémentaires.....	21
3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	22
3.1 Vaccination & tests.....	22
3.2 Les risques pour la santé.....	22
3.3 Informations complémentaires.....	23
4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ	23
5 AVIS	23
6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE.....	23
6.1 Général	23
6.2 Spécifique	24
7 OUTILS DIDACTIQUES.....	24
7.1 Cherchez l'erreur	24
8 REMARQUES ET DISCLAIMER.....	25
9 VERSION ET DATE.....	25





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

L'ouvrier de voirie polyvalent exécute divers travaux de terrassement, de fondations, d'égouttage, de revêtement, de réparation et d'entretien en voiries.

Beaucoup d'entreprises du secteur ont tendance à se spécialiser. Il n'est donc pas rare que l'ouvrier de voirie se spécialise également dans un type d'activité : terrassement, pavage, pose de câbles ou de canalisations, asphaltage, réparations de chaussées,... Les risques et les équipements de travail utilisés varient donc selon le type d'activité exercé.

La conduite d'engins de terrassement ainsi que l'activité de nettoyage ne sont pas abordées ici dans le détail. Pour plus d'informations sur l'utilisation du camion-aspirateur, du nettoyeur à haute pression et de la pelle hydraulique, voyez la pif "Agent de nettoyage industriel" et la pif "Opérateur d'engins de levage".

1.1 Tâches

Les tâches de l'ouvrier de voirie polyvalent sont aussi nombreuses que variées :

- Mettre en place la signalisation sur le chantier
- Terrasser manuellement ou mécaniquement
- Réaliser des excavations et remblayer manuellement ou mécaniquement
- Poser des conduites, des câbles ou des tuyaux et effectuer des raccordements
- Installer de l'éclairage public
- Poser des bordures et réaliser un pavage
- Asphalter
- Procéder à des réparations de chaussée
- Effectuer des marquages au sol
- ...

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

1.2.1 Qualifications

Il existe peu d'écoles et de formations dans ce domaine. La formation se fait généralement sur le tas. La filière de la formation en alternance propose néanmoins des formations de paveur et de réparateur de voiries.

Pour le reste, une formation dans un domaine de la construction (gros œuvre) est une garantie de l'acquisition de certaines connaissances et expériences utiles. Il est possible de faire valider son expérience en tant qu'ouvrier de voirie via le système de validation des compétences.



1.2.2 Conditions professionnelles

Selon, les activités exercées et la catégorie d'entreprise, il peut être nécessaire d'être en possession :

- D'un permis de conduire B ou C
- D'une attestation VCA personnel opérationnel ou cadre opérationnel
- D'une attestation de formation à la sécurité agréée par Constructiv ou 5 ans d'expérience dans le secteur de la construction
- D'un certificat d'aptitude médicale pour les postes de sécurité (conduite d'engins de chantier)
- D'un brevet de formation engins de chantier

1.3 Localisation

- Chantiers publics : routes, autoroutes, trottoirs,...
- Chantiers privés : parkings, voies de circulation dans les entreprises, pistes d'aéroports,...

1.4 Équipement de travail

1.4.1 La Pelle mécanique

La pelle mécanique hydraulique est un engin également connu sous le nom de pelleuse ou excavatrice. Quand elle est de petite taille, on parle de minipelle.

Elle sert à creuser le sol à l'aide d'un godet fixé au bout d'un bras articulé. Généralement, la pelle mécanique est montée sur chaînes pour les terrains difficiles. Mais il existe des modèles sur pneus. Elles se caractérisent par leur capacité et la longueur du bras hydraulique. Les gros modèles ont une capacité de 100 tonnes alors que les minipelles ont une capacité inférieure à 10 tonnes.



Minipelle



Pelle hydraulique 20 t



Pelle hydraulique 100 t.

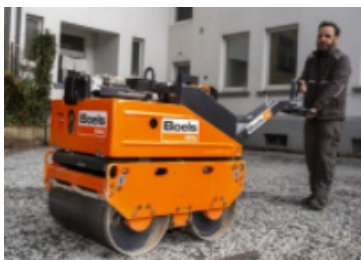


Excavatrice longue portée



1.4.2 Rouleau compresseur/compacteur

Le rouleau compresseur sert à tasser le sol support ou les couches supérieures d'une voie carrossable.



1.4.3 La pilonneuse

La pilonneuse est un outil vibrant servant à tasser le sol sur de petites surfaces. Elle dispose d'un moteur thermique ou électrique



1.4.4 La raboteuse/fraiseuse routière

Une raboteuse ou fraiseuse routière est un engin de génie civil utilisé pour la réfection des chaussées. Elle agit par fraisage pour enlever les matériaux durs tels que béton de ciment ou revêtements bitumineux. Les fraiseuses sont dites « à froid » quand il n'est pas nécessaire de chauffer le revêtement avant leur entrée en action.

Grâce à un tambour rotatif muni de dents, pics ou couteaux, la fraiseuse désagrège les matériaux de la chaussée sur 1 à 2 m de large et jusqu'à 32 cm de profondeur.



Les matériaux fraisés sont alors enlevés par un système de convoyage jusqu'à une benne de camion.

Le tambour de fraisage est muni d'un dispositif d'arrosage d'eau qui atténue la formation de poussière et refroidit les pics de fraisage pour en allonger la durée d'utilisation. Celle-ci est souvent assez courte : sur des sols durs, il n'est pas rare d'utiliser trois à quatre jeux d'outils par jour !

Ouvrier de voiries



La fraiseuse est équipée de roues (cas des petits modèles) ou de trains à chenilles réglables individuellement en hauteur pour obtenir une position horizontale.



1.4.5 L'asphalteuse ou finisseur

Un enrobé (ou enrobé bitumineux ou béton bitumineux) est un mélange de graviers, de sable et d'un liant hydrocarboné de type bitume. Il est appliqué en une ou plusieurs couches sur la chaussée des routes par une asphalteuse (finisseur). Le finisseur (sur roues ou chenilles) assure à la fois l'épandage, le nivellement, le pré-compactage et le lissage des chaussées. Sa vitesse de travail est très lente (environ 300 m à l'heure) pour assurer un étalement parfait. Un camion benne est chargé d'alimenter la trémie située à l'avant et la table de réglage à l'arrière répartit le matériau sur la chaussée. Le coulage d'éléments en béton est réalisé par des "finisseurs à coffrage glissant".



1.4.6 La pince à pavés hydraulique

La pince à pavés hydraulique permet de manutentionner mécaniquement plusieurs types de pavés et de poser environ 1 m² de pavés en une seule fois.





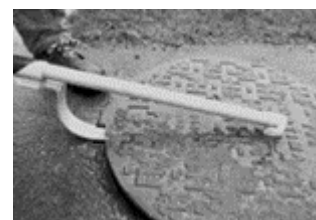
1.4.7 L'aspirateur à remblais

Le terrassement par aspiration consiste à utiliser une excavatrice aspiratrice (aspirateur à remblais) qui, par succion, aspire les matériaux issus du sol. Une tête d'aspiration est disposée au bout d'un tuyau flexible assez long. Elle aspire les gravats pour les stocker dans une benne associée à l'engin.



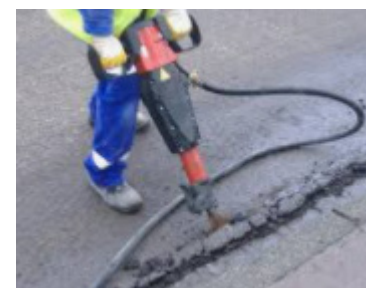
1.4.8 Les outils à main

Certains outils à main utilisés par l'ouvrier de voirie sont courants dans le secteur de la construction tels que la disqueuse, le poste à souder, la pelle, l'égaliseur pour le béton, le porte-dalle ou le maillet de paveur, ... D'autres sont plus spécifiques tels que le lève-taques d'égout, la pioche à air pneumatique, le traceur de lignes, le marteau-piqueur, ...



La pioche à air pneumatique est utilisée pour les fonds de tranchées et permet de déterrer les tuyaux ou les câbles sans les endommager. La pioche pulvérise et décompacte le sol grâce à un jet d'air comprimé.

Sur un marteau-piqueur, le piston est propulsé par de l'air comprimé venant d'un compresseur. Il s'agit d'un équipement très lourd, particulièrement pénible à manipuler, en fonctionnement comme en déplacement et extrêmement bruyant. Il est utilisé pour la destruction locale de matériaux durs tels que le béton ou l'asphalte. Lorsque la surface est plus importante, le travail peut-être réalisé à l'aide d'une pelle hydraulique équipée d'un marteau-piqueur.



Les traceurs de lignes sont poussés ou autopropulsés

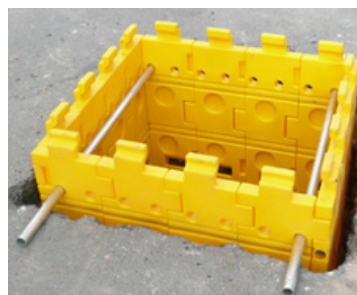


1.4.9 Les équipements de blindage

Lors de travaux dans le fond de tranchées étroites, le risque le plus important est l'effondrement des parois. Le blindage consiste à équiper les tranchées profondes de moyens de retenue des terres. Il peut s'agir de simples planches ou de moyens mobiles plus sophistiqués, tels que le blindage pneumatique ou les caissons modulables en polyéthylène, par exemple.



Blindage pneumatique



Blindage en polyéthylène

1.5 Instructions préalables

Au cours de la procédure d'accueil, l'intérimaire doit être informé des procédures et règles de sécurité applicables chez l'utilisateur et sur les lieux de travail (entreprises clientes, chantiers, etc.).

Les instructions peuvent porter entre autres sur :

- Les procédures en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident ;
- Les règles de sécurité à respecter sur les chantiers ;
- Les coordonnées et les rôles des services interne et externe de prévention ;
- Les règles relatives au port, rangement et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail ;
- Des procédures en cas de harcèlement ou de violence ;
- Etc.

1.6 Formations à prévoir

L'utilisateur doit prévoir les formations nécessaires pour permettre un travail en sécurité. Il pourrait s'agir par exemple :

- D'une formation à la conduite d'un engin de chantier en particulier
- D'une formation à l'utilisation d'outils spécifiques : traceur de ligne, pilonneuse,
- D'une formation au port de charges et à l'utilisation d'aides technique à la manutention
- ...



1.7 Etudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités leur soient interdites.

L'activité d'ouvrier de voirie n'est pas interdite aux étudiants jobistes pour autant qu'elle n'implique pas l'utilisation d'engins de chantier et de génie civil ni des travaux de fouille profonde ou l'utilisation de machines dangereuses : disqueuses, marteau piqueur,... Il convient également d'évaluer dans quelle mesure le travail ne dépassera pas les capacités physiques du jeune.

1.8 Informations complémentaires



2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Fumées de bitume et poussières (silice cristalline, amiante,...)	<ul style="list-style-type: none"> → Intoxication → Cancer → Allergies → Toux → Perte d'appétit → Maux de tête 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Baliser les zones de travail → Installer une signalisation pour interdire l'accès à des tiers → Porter des équipements de protection individuelle si nécessaire, par exemple : un masque respiratoire de type FFP3 → Nettoyer soigneusement les postes de conduite des engins de chantier → Se laver les mains correctement avec du savon avant chaque pause → Ne jamais se laver les mains souillées à l'essence <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'informer auprès du donneur d'ordre de la nature du revêtement routier et de la présence éventuelle d'amiante dans certains matériaux → Informer les travailleurs de la présence possible de silice cristalline ou d'amiante dans les matériaux et déterminer les modes opératoires en conséquence → Limiter la durée d'exposition aux poussières par une alternance des tâches dans l'équipe → Aménager les postes de travail le plus loin possible des zones d'émission de poussières → Organiser le nettoyage des vêtements de travail et des EPI non jetables → Organiser la surveillance de la santé 		
Coactivité et circulation sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> → Collision avec des engins roulants → Chute de plain-pied 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle nécessaires : entre autres des chaussures de sécurité et des vêtements de signalisation 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Respecter l'organisation du chantier, les zones de stockage et les voies réservées → Clôturer le chantier et contrôler les accès ; baliser correctement les zones de travail → Veiller à l'ordre et à la propreté tout au long du chantier → Prendre connaissance et respecter les règles de sécurité établies pour le chantier → Ne pas se tenir dans la zone giratoire des engins de chantier <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Participer à l'élaboration du plan de sécurité → Informer les travailleurs des mesures de prévention relatives au chantier → Communiquer sur l'organisation et l'avancement des travaux → Faire baliser les zones de circulation en tenant compte des gabarits des véhicules de chantier et des matériaux transportés → Séparer autant que possible les voies pour les piétons de celles des véhicules (matérialiser visuellement les voies) → Installer la zone de bureaux et les équipements sociaux (vestiaire, sanitaires,...) à l'écart de la circulation des véhicules → Prévoir une zone de livraison et de stockage et une zone de parking pour les véhicules → Prévoir des voies d'accès sécurisées au chantier → Equiper tous les véhicules d'avertisseurs de recul → Prévoir un éclairage artificiel en cas de besoin 		
Circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> → Collision véhicule-piéton → Collision entre véhicules 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de signalisation → Rester derrière les éléments de protection (bordure de protection, barrières, camion absorbeur de chocs,...) en toutes circonstances 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place la signalisation de chantier à l'attention des usagers de la voie publique (véhicules et piétons) : Pré-signalisation, canalisation de la circulation, déviations ou fermeture à la circulation, limitation de vitesse, feux de signalisation, ... → Installer des protections : véhicule absorbeur d'impacts, bordures de sécurité, barrières, barricades, cônes,... → Veiller à ce que tous les signes, dispositifs ou barrières soient visibles dans toutes les conditions de luminosité et de météo. → Mettre à disposition les vêtements de signalisation nécessaires → Installer un éclairage suffisant sur le chantier 		
Port de charges	<ul style="list-style-type: none"> → Lombalgie → Troubles musculo-squelettiques → Fatigue → Blessures 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle, par exemple des chaussures de sécurité et des gants de protection → Utiliser des aides techniques au port de charges → Porter à deux les éléments encombrants → Fragmenter la charge lorsque cela est possible → Appliquer les règles ergonomiques du port de charges <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir des aides techniques au transport de charge adaptées au type de charges et de chantier → Former le personnel à l'utilisation des aides techniques au port de charges → Former le personnel aux techniques ergonomiques du port de charges → Veiller au bon état et à l'entretien des aides techniques du port de charges → Prévoir des pauses et l'alternance des tâches pour éviter le port de charges prolongé. 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Postures contraignantes et mouvements répétitifs	<ul style="list-style-type: none"> → Lombalgie → Troubles musculo-squelettiques → Fatigue 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les principes du travail ergonomique, changer régulièrement de position → Alternier les tâches autant que possible → Utiliser les outils adaptés à la tâche → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : des gants de protection facilitant la préhension, des genouillères, ... <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former les travailleurs à l'ergonomie → Prendre en compte le poids des équipements de travail à main lors de l'achat → Mécaniser autant que possible les activités physiquement contraignantes, par ex. utiliser un élévateur à fourche avec un bras hydraulique et une ventouse pour la pose des bordures au lieu de la pince à bordure traditionnelle → Répartir la charge de travail équitablement dans l'équipe → Instaurer suffisamment de pauses et de moments de récupération dans l'organisation du travail 		
Travaux de terrassement et de fouille (en tranchées)	<ul style="list-style-type: none"> → Éboulements/ ensevelissements → Chute de plain-pied et chute de hauteur 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adéquats : un casque de sécurité, des chaussures de sécurité, des gants de protection,... → Baliser la zone de travail → Utiliser un procédé de blindage à planches verticales lorsque des tranchées sont exécutées à la main et buter la partie basse des planches → Éviter de descendre dans la tranchée non blindée lorsque la tranchée est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique → Utiliser des dispositifs mobiles de protection (système gonflable de blindage de fouille par exemple) lorsque l'ouverture de la tranchée est de courte durée 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Protéger les talus formés par le dégagement des terres des infiltrations d'eau → Prévoir une largeur de tranchée suffisante pour circuler de manière sûre à côté des conduites et éviter de les heurter → Ne pas laisser de matériel inutile traîner au fond de la tranchée → Ne pas stocker du matériel au bord de la tranchée et veiller à ce que les engins de chantier ne s'approchent pas trop des bords → Positionner correctement les échelles d'accès et prévoir une échelle de secours <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Installer une signalétique et des zones de circulation avec une séparation physique des flux → Informer les travailleurs sur les modes opératoires éventuellement définis dans le plan de sécurité du chantier (en cas de coactivité) → Faire contrôler périodiquement les engins de terrassement par un SECT → Faire contrôler périodiquement le bon état des échelles d'accès → Pour le creusement de tranchées, prévoir une pelle mécanique munie de couteaux permettant de tailler les bords de manière régulière 		
Vibrations	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculo-squelettiques → Fatigue 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des gants de protection anti-vibrations lors de l'utilisation d'équipements de travail générant des vibrations (marteau piqueur, dameuse,...) → Régler correctement le siège des engins de terrassement → Alternier les tâches pour réduire le temps d'exposition aux vibrations <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer l'entretien des équipements de travail 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Remplacer les équipements endommagés, défectueux, techniquement dépassés, ... → Lors de l'acquisition, opter pour les équipements émettant le moins de vibrations → Répartir les tâches dans l'équipe de manière à réduire le temps individuel d'exposition aux vibrations → Organiser la surveillance de la santé 		
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue → Perte auditive → Surdit� 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des protections auditives en cas d'utilisation ou de travail � proximit� d'�quipements bruyants <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Imposer le port de protections auditives sur chantier → Assurer l'entretien p�riodique des �quipements de travail → Prendre en consid�ration de niveau d'�mission de bruit lors de l'acquisition de nouveaux mat�riels → Organiser les travaux de sorte � �viter la superposition des sources importantes de bruit → Organiser la surveillance de la sant� 		
Soudage	<ul style="list-style-type: none"> → Intoxication → Cancer → Maladies pulmonaires → L�sions oculaires 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Baliser la zone de travail → Privil�gier les m�thodes sans m�tal d'apport ou avec un m�tal moins �missif → Utiliser un moyen d'aspiration, par ex. une torche aspirante → Utiliser les �quipements de protection adapt�s : une protection respiratoire adapt�e, par ex. masque buccal FFP3 ou masque � ventilation assist�e selon la dur�e des travaux ; des lunettes ou une visi�re de soudage, des gants et des v�tements de protection → Prot�ger les coll�gues � proximit� des travaux de soudage par l'interm�diaire d'un �cran ou le port d'�quipements de protection individuelle 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre à disposition des équipements de technologie récente → Former aux procédés de travail corrects 		
<p>Electricité (outillage à main, aménagement d'éclairage urbain, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Électrocution → Electrification → Explosion → Incendie 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier le bon état des équipements électriques et ne pas effectuer de réparations de fortune → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : gants isolants, tapis isolant, lunettes de sécurité, ... → Vérifier l'absence de tension, consigner les installations électriques → Ne pas travailler sans habilitation sur des installations électriques <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former et habiliter les personnes chargées d'intervenir sur des installations électriques → Installer un disjoncteur différentiel → Informer les travailleurs sur la présence éventuelle de conduites électriques enterrées → Fournir de l'outillage électrique bénéficiant d'un indice de protection IP44 au minimum et d'une double isolation électrique → Assurer l'entretien et le contrôle des équipements électriques par une personne compétente → Prévoir le remplacement ou la réparation de tout matériel électrique endommagé → Former les travailleurs à l'utilisation sûre des outils électriques 		
<p>Raboteuse routière/ fraiseuse de chaussée</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Chute de hauteur → Chocs et heurts → Collision → Troubles musculo-squelettiques → Atteintes auditives → Maladies respiratoires 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité, protections auditives, protection respiratoire, casque de protection, gants de protection, vêtement de signalisation → Maintenir le poste de conduite propre (mais ne pas nettoyer à la soufflette) 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Baliser la zone de travail → Vérifier la présence de jupes autour du tambour de fraisage → Maintenir humide les voies de circulation des camions sur les zones rabotées → Prévoir le capotage de la bande de transport → Pour le régleur, se tenir le plus possible à distance de la machine → S'assurer qu'il n'y a personne aux alentours de la machine et que la zone de travail est bien dégagée avant de démarrer → Ne transporter aucune personne non autorisée avec la machine → Stationner la machine sur un terrain plat, ne pas laisser les clés sur la machine et couvrir le pupitre de commande <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'informer sur la composition du revêtement routier (présence éventuelle d'amiante) → Organiser le travail de manière à limiter le nombre de travailleurs exposés aux poussières → Organiser le nettoyage des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle → Entretenir la machine selon les indications du fabricant (en particulier le système d'arrosage de la fraise) → Assurer la surveillance de la santé des travailleurs → Veiller à ce que les utilisateurs de la machine soient correctement formés sur le modèle utilisé et maîtrisent toutes les commandes de l'engin → S'assurer que le manuel d'instructions accompagne toujours l'engin 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Finisseur	<ul style="list-style-type: none"> → Heurts et chocs → Brûlures → Coincements → Perte auditive → Maladies respiratoires → Troubles musculo-squelettiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, protections auditives, protection respiratoire, gants de protection, vêtement de signalisation → Vérifier que tous les éléments de sécurité de la machine sont bien en place avant de commencer → N'autoriser que la présence du personnel indispensable dans la zone dangereuse de la machine (conducteur et régleur) lors du démarrage → Utiliser la machine conformément aux indications du constructeur, en ce compris les manœuvres de chargement et déchargement du finisseur de l'engin de transport → Klaxonner avant de démarrer → Respecter la règle des 3 points d'appui pour monter et descendre du poste de conduite → Maintenir le chantier dégagé et respecter les voies de circulation dédiées → Ne pas approcher les mains des pièces en mouvement → Disposer d'un extincteur à proximité <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → N'autoriser la conduite de l'engin qu'au personnel formé → Mettre à disposition le manuel d'utilisation fourni par le fabricant. → Privilégier les engins disposant d'un système de captation des fumées → Organiser le nettoyage des vêtements de travail 		
Conditions climatiques (chaleur, froid, pluie,...)/travail en extérieur	<ul style="list-style-type: none"> → Coups de soleil, insolation → Piqûres d'insectes → Fatigue → Déshydratation → Maladies infectieuses hivernales 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Adapter les vêtements de travail aux conditions climatiques → Prévoir une protection solaire et un répulsif pour les insectes → Boire suffisamment en cas de forte chaleur 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de signalisation sur le chantier et des vêtements de protection contre le froid et la pluie <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir les vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques et assurer leur entretien → Organiser des pauses dans un endroit frais ou chauffé selon les circonstances → Fournir de l'eau en cas de fortes chaleurs, augmenter les temps de pause → Prévoir une trousse de premiers secours sur le chantier 		
Horaires atypiques (travail de nuit, du week-end,...)	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue → Perte de vigilance → Troubles du sommeil → Troubles du métabolisme 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Adopter une bonne hygiène de vie et de sommeil ; éviter les médicaments psychotropes et les boissons énergisantes <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Planifier les tâches les plus dangereuses en début de nuit → Organiser le travail en équipe ; éviter le travail isolé → Instaurer des temps de pause réguliers (par ex. 20 min toutes les 2 heures) et des jours de repos supplémentaires → Organiser une rotation des tâches pour éviter la routine → Assurer la surveillance de la santé 		
Produits chimiques (peinture routière notamment)	<ul style="list-style-type: none"> → Allergies → Intoxication → Dermatitis → Troubles respiratoires 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adéquats : gants de protection, chaussures et lunettes de protection, masque respiratoire → Porter des vêtements de travail à manches longues → Connaître le produit et les recommandations d'utilisation du fabricant → Respecter les précautions d'utilisation et connaître les mesures à prendre en cas d'exposition accidentelle 		

Ouvrier de voiries



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionner les produits les moins nocifs → Mettre à disposition la fiche de données de sécurité → Prévoir un endroit de stockage approprié (ventilé, à l'abri de la chaleur, système de rétention,...) → Disposer de l'inventaire des produits stockés et utilisés → Réguler l'accès aux produits → Former les travailleurs à l'utilisation sûre des produits chimiques → Disposer d'un accès à l'eau et d'un rinçage sur les chantiers 		
Eaux usées, déchets, déjections d'animaux, ...	→ Risques infectieux		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection individuelle : gants de protection, chaussures étanches, lunettes de protection, ... → Se laver les mains avant de boire ou de manger → Prendre une douche après le travail → Ne pas emmener les vêtements de travail à domicile, ne pas mettre en contact les vêtements personnels et les vêtements de travail → Manipuler les déchets avec des pinces, des pelles,... <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Faire vacciner les travailleurs contre le tétanos et l'hépatite A → Mettre à disposition des outils pour manipuler les déchets (pinces,...) → Prévoir des vestiaires, de l'eau et du savon sur les chantiers 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).



2.2 Equipements de protection individuelle et vêtements de travail

Général

PROTECTION DE LA TÊTE

CARACTERISTIQUES DU CASQUE DE PROTECTION :

- Casque de chantier répondant à la norme EN 397
- Protection contre les risques mécaniques, thermiques et électriques

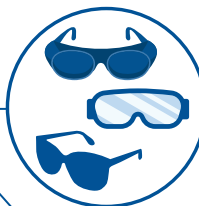


Spécifique

PROTECTION DES YEUX

CARACTERISTIQUES DES LUNETTES DE SECURITE

- Lunettes de sécurité avec protection latérale
- Lunettes de soleil pour éviter l'éblouissement solaire
- Lunettes de soudeur en cas de travaux de soudage



PROTECTION DE L'OUÏE

CARACTERISTIQUES DES COQUILLES OU BOUCHONS D'OREILLE:

- Mise à disposition dès que le bruit atteint 80 dBA
- Les dispositifs d'alerte sonore (signal de recul d'un engin, par ex.) doivent rester perceptibles



PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

CARACTERISTIQUES:

- Filtrant
- En cas d'émission de poussières : un masque jetable FFP2 ou FFP3, par ex.
- En cas d'émission de vapeurs : un semi-masque ou masque complet à ventilation libre ou assistée
- Isolant en espace confiné



PROTECTION DES GENOUX

CARACTERISTIQUES DES GENOUILLERES:

- Intégrées au pantalon de travail ou à fixer par-dessus le vêtement
- En caoutchouc ou en plastique recouvert de mousse ou de gel (plus confortable)
- Bien adapté à la taille du travailleur



PROTECTION DES MAINS

CARACTERISTIQUES DES GANTS DE PROTECTION:

- Souples pour une meilleure préhension
- Revêtement antidérapant
- Bonne résistance aux risques mécaniques



VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SIGNALISATION

CARACTERISTIQUES:

- Pantalon de travail, pull ou t-shirt et veste adaptés aux conditions climatiques
- Gilet de sécurité haute visibilité (répondant à la norme EN 20471)

PROTECTION DES PIEDS

CARACTERISTIQUES DES CHAUSSURES DE SECURITE

- De type S3 hautes (antidérapantes, coque de protection contre la pénétration, antichoc, semelles anti-perforation, déperlant et résistants aux huiles et hydrocarbures)



Les EPI indiqués ci-dessus sont indicatifs ; le choix du bon EPI doit être effectué en fonction des conditions de travail réelles et ressortir de l'analyse des risques du poste de travail.



2.3 Informations complémentaires

→ Risques liés au bitume et aux enrobés routiers

Un enrobé est un mélange de graviers, de sable et de liant hydrocarboné de type "bitume" appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes et d'autres zones de circulation.

Le bitume est souvent confondu avec le goudron, un dérivé du charbon alors que le bitume est issu du pétrole. L'utilisation du goudron a été abandonnée en raison de sa haute toxicité (reconnu comme cancérigène en raison de la présence en grande quantité d'hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Le bitume, quant à lui, n'est pas classé dans la réglementation CLP. Mais l'exposition aux fumées de bitumes lors des travaux de revêtements routiers a été classée comme possiblement cancérigène pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Les enrobés routiers sont utilisés à des températures élevées, pouvant atteindre ou dépasser 160°. Les fumées émises par le bitume peuvent contenir diverses substances dont certaines sont dangereuses. Toutefois elles sont émises à de faibles concentrations difficiles à mesurer. Elles sont néanmoins irritantes pour les voies respiratoires et des effets sur la santé ont pu être observés : toux, perte de souffle, maux de tête,...

→ Risques liés à la silice cristalline

La silice cristalline est présente dans une grande majorité des granulats servant à la fabrication des revêtements routiers. Elle existe sous trois formes dont la plus courante est le quartz. Les couches de roulement, fabriquées avec les roches les plus dures comportent souvent une forte proportion de silice cristalline.

Or, les opérations de rabotage de la chaussée notamment libèrent une grande quantité de poussières. Les poussières de silice cristalline peuvent induire une irritation des yeux et des voies respiratoires, des bronchites chroniques et une fibrose pulmonaire irréversible nommée silicose. Cette atteinte pulmonaire grave et invalidante n'apparaît en général qu'après plusieurs années d'exposition et son évolution se poursuit même après cessation de l'exposition.



3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination & tests

La vaccination contre le tétanos et l'hépatite A est recommandée.

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse des risques, réalisée par l'utilisateur, démontrera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement une suggestion des risques pour la santé les plus courants. Il faut tenir compte des particularités du poste de travail et du secteur.

OUVRIER DE VOIRIES	
NATURE DU RISQUE POUR LA SANTÉ	CODE
<ul style="list-style-type: none">• Poste de sécurité (si conduite d'un engin de chantier)• Silicium et dérivés• Manutention manuelle des charges• Contraintes ergonomiques• Travail de week-end• Travail de nuit• Vibrations corps total	<ul style="list-style-type: none">• 1• 1106• 2022• 2026• 2027• 2024• 1207

CONSEILS :

1. Souvent la surveillance de la santé pour "manutention de charges" peut être évitée par la mise à disposition d'équipements techniques de transport et une formation au soulèvement et port de charges.

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

2. La répétition inutile d'examens de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de données centralisée PI-M.



3.3 Informations complémentaires

Néant

4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avvertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas, notamment, d'exposition :

- À la manutention manuelle de charge
- Au travail de nuit
- Aux vibrations
- A des produits dangereux pour le fœtus (voir étiquetage)

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

5 AVIS

La fiche de poste de travail (volet A) est complétée par les données de l'avis des 3 parties suivantes :

- Comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
OU pour les entreprises de moins de 50 employés ne disposant pas de comité PPT, l'avis de la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ou externe dans le cas où l'employeur assume lui-même la fonction de conseiller en prévention (entreprises de moins de 20 travailleurs).
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.

6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- Comment se déroule l'accueil ?
 - Quand l'accueil est-il prévu ?
 - Qui se charge de l'accueil ?
 - Quelles informations sont transmises lors de la phase d'accueil ?
- Y a-t-il des formations prévues ?
 - Sur quoi portent les formations ?
 - Quand sont-elles organisées ?
- Qui fournit les instructions de travail (tâches à réaliser, méthodes de travail, équipements de travail, équipements de protection, etc.) ?

Ouvrier de voiries



- Un conseiller en prévention-aspects psychosociaux a-t-il été désigné ? Y a-t-il une personne de confiance ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- Y a-t-il des procédures claires en cas de harcèlement ou de violence au travail ?
- Existe-t-il un registre des faits de tiers ? Comment l'intérimaire peut-il y faire inscrire un fait ?

6.2 Spécifique

- Quels types d'équipements de travail seront utilisés ? Une formation sur les modèles d'équipement de travail utilisés est-elle prévue ?
- L'intérimaire doit-il utiliser un engin de chantier ?
- L'intérimaire doit-il réaliser des travaux de fouilles ? Quelles mesures de prévention sont prises ?
- L'intérimaire devra-t-il travailler de nuit ou les week-ends ?
- L'intérimaire devra-t-il travailler sur des routes sur lesquelles la circulation n'est pas interrompue ? Quelles mesures de prévention sont prises ?
- L'intérimaire doit-il manutentionner manuellement les marchandises transportées ?
- Quels types de marchandises devront être transportées ?
- En quoi consistent les vêtements de travail ?
- Quels équipements de protection individuelle sont utilisés ?
- Qui les fournit ?
- L'intérimaire travaillera-t-il de manière isolée ? Comment peut-il entrer en contact avec un responsable/un collègue en cas de problèmes ?

7 OUTILS DIDACTIQUES

7.1 Cherchez l'erreur



Photo 1



Photo 2

Ouvrier de voiries



Réponses photo 1:

- Certains travailleurs ne se protègent pas bien du soleil
- Les travailleurs devraient porter un pantalon de travail couvrant les jambes
- Le chantier est en désordre, c'est un facteur de risque de chute
- Le rouleau compresseur est stationné trop près des travailleurs, il y a un risque de heurt
- Les travailleurs ne portent pas de vêtements de signalisation

Réponses photo 2 :

- Le travailleur se tient juste derrière le camion, le chauffeur ne pourra pas le voir s'il effectue une marche arrière
- Il ne semble pas y avoir de zone de circulation indiquée sur le chantier
- Le chantier est en désordre, c'est un facteur de risque de chute
- Le travailleur tient sa pelle sur l'épaule, il pourrait heurter quelqu'un à l'arrière
- Le travailleur ne porte pas de gants. Il devrait aussi porter un casque de chantier
- Le travailleur ne porte pas de gilet de signalisation. Il n'est pas bien visible.

8 REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Disclaimer

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichedepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ci-dessus ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9 VERSION ET DATE

Version 1, Novembre 2020